

Courriel du Président de la FFTT - M. Christian PALIERNE à M. Guy DUSSEAUX Président de ligue de Normandie de Tennis de Table

... Aussi, si nous avons un vrai rôle dans la prévention de la santé de nos pongistes, les fédérations et le CNOSF n'ont aucun pouvoir à faire ouvrir les gymnases et les salles.

Le groupe de travail du ministère propose :

- Entre le 11 mai et le 15 juin les associations sportives qui sont partenaires de l'éducation nationale peuvent proposer leurs services aux classes de façon à alterner cours et sport et diminuer ainsi de moitié les effectifs des classes

- Puis de reprendre le sport "amateur" à partir du 15 juin, **SI** les conditions sanitaires le permettent. Ce seront bien les maires, voire les préfets qui en fonction de l'épidémie décideront ou pas de réouvrir les gymnases à certaines conditions dont le respect des gestes barrières pendant l'activité.

La FFTT peut alors proposer des règles de bonne conduite (une seule balle par exemple...). Notre Direction technique Nationale y travaille actuellement, et une note vous sera proposée

Mais ce sera bien l'état sanitaire local (départemental, voire régional) qui décidera de cette opportunité. Aujourd'hui, nous n'avons pas de visibilité sur le devenir à 4 semaines entre les vœux et la réalité sanitaire.

Je te remercie pour cette information, et je souhaite la meilleure santé possible à nos dirigeants sans qui rien ne serait

Bonne suite de confinement à tous

Christian PALIERNE
Président FFTT

Courriel de M. GILLES QUÉNÉHERVÉ Directeur des Sports (Ministère des sports) à M. Christian PALIERNE Président de la FFTT

Mesdames les Présidentes, Messieurs les Présidents,
Mesdames et Messieurs les DTN,

Dans un contexte de pré déconfinement beaucoup d'interrogations se posent, des hypothèses de reprise de l'activité sportive sont travaillées, des communications circulent et des scénarii de reprise commencent à être diffusés. En la matière, il est nécessaire de faire preuve de beaucoup de prudence. Aussi, il me semble essentiel de vous rappeler que ce travail d'anticipation, certes indispensable, devra nécessairement s'inscrire dans un cadre général qu'il convient de préciser avant toute communication élargie à caractère dogmatique.

A ce jour aucune communication gouvernementale sur une date de reprise des activités physiques et sportives n'a été évoquée en dehors de la pratique physique hebdomadaire, dans le respect des mesures barrière, de la durée d'une heure maximum et du périmètre de 1 km maximum autour du lieu de confinement. Aucune reprise des activités sportives n'a, à ce jour, été envisagée pour le 11 mai, date de début du déconfinement annoncé par le Président de la République.

Par anticipation, des réflexions sont actuellement conduites par le ministère des sports en partenariat avec tous les acteurs concernés afin d'envisager les conditions, notamment médicales et sanitaires, dans lesquelles une reprise progressive de l'activité sportive pourra être mise en œuvre, notamment pour les sportifs de haut niveau et les sportifs professionnels. Si chaque fédération est aujourd'hui amenée à développer une réflexion sur les conditions sanitaires de reprise de ses activités sportives fédérales, il est bien entendu que ces dispositions ne peuvent faire l'objet d'une communication large à ce jour au risque d'être contredites par les mesures gouvernementales.

Nous ne manquerons pas de vous informer, dès que possible, des arbitrages qui seront rendus s'agissant de la reprise progressive des activités sportives et de la réouverture des établissements d'activités physiques et sportives.

Bien cordialement

GILLES QUÉNÉHERVÉ

Directeur des sports

95 avenue de France, 75650 PARIS Cedex 13

Tèl : 01 40 45 94 71

